



CAHIER D'ACTEUR N°15 - DECEMBRE 2020

## Pour une planification réellement soutenable de l'éolien off-shore

Les cinq ans des Accords de Paris nous ont rappelé, s'il en était besoin, que des mesures doivent être prises à la hauteur de l'urgence climatique. Dans un contexte où les effets des dérèglements climatiques affectent nos sociétés, il importe de mettre en œuvre un changement de modèle de société notamment sur le plan énergétique.

Europe Ecologie Les Verts (EELV) défend le développement des énergies renouvelables notamment marines, incluant ainsi la technologie de l'éolien offshore dont les potentiels vérifiés représentent s'ils passaient le cap de la réalisation **une contribution significative pour la réalisation de la transition énergétique de la France** que nous appelons de nos vœux.

Alors que la programmation pluriannuelle sur l'énergie indique des objectifs ambitieux à l'horizon 2028, il importe que cette ambition ne rejoigne pas la liste longue des renoncements et que des arbitrages soient pris pour permettre de la **concrétiser et d'opérer ainsi une bifurcation énergétique bénéfique pour tout un chacun et pour rendre la planète vivante alliant sobriété, efficacité et énergies renouvelables.**

A ce titre, nous suivons de longue date le projet de parc éolien au large de Dunkerque car il pourrait ainsi contribuer au développement d'une nouvelle filière industrielle sur un territoire autant marqué jusqu'ici par l'exploitation des énergies fossiles que par les dangers inhérents au nucléaire avec le site atomique de Gravelines et ses six réacteurs vieillissants.

L'attention que nous lui portons prend aussi ses racines dans une zone d'implantation, celle des bancs de Flandres, reconnue pour sa richesse environnementale qui lui a valu son classement dans le réseau Natura 2000. Nous avons à l'esprit qu'**atteindre un aménagement soutenable du territoire tant terrestre que marin nécessite de concilier des enjeux environnementaux, pluriels et complexes.**

EELV souhaite mettre en avant **la nécessité de défendre des positions éclairées, et surtout contextualisées**, et de produire des recommandations indispensables pour la réussite de ce projet d'éolien au large de Dunkerque que pour d'autres projets d'énergies renouvelables marines tant dans les Hauts de France qu'au-delà.



Europe Ecologie – Les Verts  
Nord Pas de Calais

Contacts

Vincent Dhélin et Katy  
Vuylsteker

Secrétaires régionaux

30 rue des Meuniers 59800  
Lille

Tél : 03 20 78 25 72

[npsc@eelv.fr](mailto:npsc@eelv.fr)

[www.npsc.eelv.fr](http://www.npsc.eelv.fr)

## LES ENERGIES RENOUVELABLES MARINES, UNE OPPORTUNITE POUR LE SYSTEME ENERGETIQUE FRANÇAIS

Le développement des énergies renouvelables, notamment marines, doit s'opérer en recherchant, de concert, un effort conséquent en faveur de **la maîtrise de la demande de l'énergie tant via la sobriété énergétique qu'au travers de l'efficacité énergétique.** L'énergie la moins onéreuse est celle économisée à partir d'une analyse première des besoins de la société. Cela constitue un préalable incontournable à toute politique publique dévolue à l'énergie digne d'intérêt. L'objectif de la transition énergétique telle que nous la concevons est de tendre ainsi vers une autonomie énergétique et dénucléarisée et non fossile à l'échelle des territoires, d'où notre appétence pour la pleine co-construction des projets d'énergies renouvelables. Faire des Hauts de France une région en avance implique de **sortir de l'ébriété énergétique et de la dépendance électrique vis-à-vis de la vieillissante et onéreuse centrale nucléaire de Gravelines.**

Dans cette perspective, recourir aux énergies marines renouvelables est un défi d'avenir. L'énergie hydrolienne produite à partir des courants marins ou de l'énergie houlomotrice issue de la houle, sont des technologies prometteuses, bien que moins mûres à ce stade. Dés maintenant **l'éolien off-shore est compétitif** grâce à des gains de performance comme en atteste le prix de 44 euros le MWH produit entériné pour ce présent projet de parc éolien au large de Dunkerque. Du constat même du maître d'ouvrage principal (EDF) ce prix est inférieur à celui du MWH produit par les réacteurs actuels avec la prise en compte des investissements de prolongation des installations et remise à niveau de la sécurité. De même il est d'ores et déjà inférieur au coût induit par l'EPR projeté à Flamanville et Hinkley Point. Cette simple donnée démontre que **nous sommes à un changement notable sur le secteur de la production d'électricité**

Loin des combats d'arrière-garde et de repli idéologique autour de l'atome privant d'avenir notre région, **il importe que les Hauts de France creusent le sillon de la conversion écologique.** Plus que jamais, avec les annonces de fermetures des usines et des plans sociaux qui se succèdent au fil des derniers mois, **notre Région a besoin d'un modèle tant industriel qu'énergétique renouvelé pour assurer son avenir : planifié, décentralisé, anticipé.**

L'exemple du projet d'éolien offshore au large de Dunkerque nous démontre à quel point il est nécessaire d'engager, dès 2021, sans les œillères du monde d'avant-hier, une véritable stratégie structurée sur le développement des énergies renouvelables en lien avec les bassins de vie, afin d'**allier emplois et transition énergétique, futur énergétique et préservation de nos ressources naturelles.** C'est ce que nous portons et défendons.

## LE NECESSAIRE PRINCIPE DE PRECAUTION ET LES ENJEUX DE LA PLANIFICATION

Europe Ecologie Les Verts est attaché profondément à la **préservation de la biodiversité**, notamment marine, dont le déclin est manifeste depuis des décennies induit par un modèle de développement mortifère. Ce déclin, dont nous observons l'accélération, fait craindre aux scientifiques des effets irréversibles à court terme, des conséquences qui tendraient à condamner les équilibres de plus en plus fragiles sur lesquels reposent nos écosystèmes et l'ensemble des interactions du vivant.

C'est donc également à l'aune de la biodiversité et des écosystèmes qu'il revient de considérer l'implantation des projets d'énergies renouvelables marines sans omettre les facteurs d'acceptabilité (économique, sociale, environnementale), ainsi que les impacts potentiels sur les activités humaines, en premier lieu la pêche artisanale et côtière. L'analyse du projet

d'implantation du parc éolien au large de Dunkerque ne doit pas y déroger.

**Le projet doit être examiné et appréhendé dans un contexte géographique élargi avec de nombreuses installations de parcs éoliens existant ou en projet en Mer du Nord** au large et le long des côtes belges, néerlandaises et britanniques. Notre attention est portée à la zone au large de Zeebrugge ainsi que celle à proximité de Bosselé en Flandre zélandaise mais aussi à celle d'implantation prévue à proximité de la frontière maritime belgo-française au large de La Panne.

Cette diversification des implantations constitue un facteur d'additionnalité des risques dans un contexte de migration de l'avifaune, des « effets cumulés » dont la prise en compte est prévue par le régime des études d'impact – qui dans le cas présent n'a pas été réalisée, ce qui témoigne de **l'absence de prise en compte de l'état initial de l'environnement, et de la Séquence Eviter-Réduire-Compenser spécifiée dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.**

Du Cap Gris-Nez jusqu'à la frontière belge convergent des migrations de l'avifaune marine. Le littoral dunkerquois constitue une étape obligatoire dans le cycle biologique des oiseaux (sternes, puffins, labbes, canards et limicoles), et la dynamique de ces populations, observée sur les lieux de nidification, dépend largement des conditions de leur migration. **La densité a été vérifiée par les associations naturalistes qui ont fait part de leurs observations dans le cadre du débat public (GOELAND, GON, ADELE,...).**

La zone visée pour l'implantation du parc éolien présente une telle valeur patrimoniale sur le plan des espèces et des habitats qu'elle a été classée à la fois dans le réseau Natura 2000 en zone de protection spéciale pour les oiseaux et en zone spéciale de conservation pour les habitats naturels et les mammifères marins d'où découlent des obligations de résultat pour répondre aux objectifs de conservation induites par les directives faune et flore.

## RECOMMANDATIONS

EELV juge indispensable d'accueillir **des projets d'énergies marines renouvelables, dont l'éolien offshore, sur la façade des Hauts de France et plus largement en Mer du Nord.** Leur développement ainsi que leur pertinence dans la transition énergétique induisent de ne pas porter singulièrement atteinte à la biodiversité dans un environnement particulier. La bonne planification de l'implantation des parcs éoliens est la condition sine qua non pour éviter les atteintes à la biodiversité.

EELV déplore que les connaissances environnementales soient encore très largement insuffisantes et fragmentaires concernant notamment les circulations migratoires d'oiseaux tant en période hivernale qu'en nocturne ainsi que l'absence de données pour évaluer l'aspect cumulatif de l'implantation de parcs éoliens installés à proximité ou au large des côtes de la Mer du Nord.

EELV promeut **une véritable planification sur le long terme des projets de parcs éoliens, planification établie avec tous les acteurs concernés.** Il est indispensable de disposer d'une vision à long terme sur les futurs projets de parcs, afin d'éviter les approches fragmentées, en rassemblant et rationalisant les décisions et en donnant une perspective acceptable par tous.

EELV regrette ainsi **le manque d'un débat public en amont de l'appel d'offres censé encadrer la réalisation de parc éolien au large de Dunkerque.** Comme l'a rappelé Virage Energie, un tel débat public aurait permis de s'exprimer sur l'opportunité d'un tel appel d'offres, de contribuer à la détermination des grandes caractéristiques du projet et de spécifier les critères définissant des zones propices à l'implantation d'éolienne, avec la minimisation des impacts (biodiversité et paysages)

EELV constate que le temps d'échanges dans le cadre de la commission particulière du débat public n'est pas l'ultime étape quant à la détermination voire la validation du projet. Plusieurs éléments, soulignés au cours des échanges, conduits avec soin par la CPDP en

dépit des conditions sanitaires peu propices, sont fondamentaux pour la bonne réussite de ce projet que nous appelons de nos vœux et des projets ultérieurs, indispensables à la mise en place concrète de la part des énergies renouvelables prévues par la Programmation pluriannuelle sur l'énergie.

**EELV appelle à ce que les projets d'énergies marines renouvelables intègrent pleinement, au cours de leur phase de conception et de réalisation, les étapes suivantes.**

- La réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat des états des lieux (état initial de l'environnement, étude d'impact), sur des durées d'observation suffisantes et en association avec les structures compétentes, afin de respecter les cycles biologiques faune et flore et les milieux potentiellement impactés dans un périmètre autour des zones d'implantations possibles,
- la validation de l'implantation et des contours par un collège d'acteurs scientifiques indépendants, en lien avec les territoires limitrophes et les services de l'Etat, ainsi que l'organisation et le financement de la recherche afin de compléter les manques de données sur les impacts des énergies marines renouvelables
- la transparence sur les données, les impacts, et la concertation permanente (comités de suivi locaux, régionaux et internationaux) des acteurs des territoires pour faire de ces projets des démarches pleinement intégrées à leur transition écologique en lien notamment avec les efforts contigus de maîtrise de la consommation énergétique

**EELV recommande spécifiquement concernant les projets d'énergies renouvelables marins, dont les parcs éoliens, en Hauts de France et en Mer du Nord, les éléments suivants :**

- Le travail de concert des autorités et collectivités tant françaises que belges sur les impacts

Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

potentiellement cumulatifs du parc éolien au large de Dunkerque et des parcs au large de la Panne envisagés dans les plans d'aménagement des espaces marins belges et ceux d'ores et déjà existant au large de Zeebrugge

- La mise en débat avec les territoires côtiers de la Mer du Nord de l'initiative de la commission Européenne dénommée « Une stratégie de l'Union Européenne pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer en vue d'un avenir neutre pour le climat »
- De là découlera la planification à l'échelle macro, incluant les projets en amont et en aval du littoral dunkerquois, y compris le long des littoraux belges, néerlandais et britanniques concertée avec les acteurs locaux dont les associations de protection de la Nature et de l'environnement
- La co-construction large et publique du programme d'actions découlant du document stratégique de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord fixant les règles d'usage des espaces marins le long notamment des côtes des Hauts de France
- la relance des réflexions quant à l'implantation d'un parc éolien au large de Berck et du Touquet – dossier trop rapidement clos en 2017 alors même que ses conséquences environnementales n'ont pas été démontrées – afin de compléter l'autonomie énergétique des Hauts de France

**EELV sera mobilisé pour faire pression à toutes les étapes du processus, pour que les mesures soient à la hauteur des enjeux tant environnementaux que climatiques. Il est plus que temps d'agir pour préserver une planète vivable.**